

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du

25 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le dix-huit janvier deux mil dix-sept, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjointes au Maire,

Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO et Lucile TESTE et MM Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Didier LEMOINE et Régis SALIC, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mme Brigitte ROILAND donne pouvoir à Mme Huguette MAUDUIT

Mme Lydia PULUR DESGROPPES

Mme Anne-Sophie FRANCOIS

M. Philippe PARENT

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 12 décembre 2017 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Patrick DEBOISE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2018-01-001

1°) Tours Métropole Val de Loire – groupement de commande prestation de balayage mécanique

Dans le cadre du schéma de mutualisation, Tours Métropole Val de Loire propose la mise en place d'un groupement de commandes balayage mécanique des voiries, pistes cyclables, trottoirs, places et parkings en agglomération et hors agglomération.

En comparant l'estimation financière de la prestation et le coût horaire des agents sur le terrain et la location de la balayeuse, il s'avère avantageux pour Saint Etienne de Chigny d'adhérer au groupement de commandes de balayage mécanique.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

En application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier les marchés de chaque membre du groupement. Le coordonnateur sera également chargé d'une partie des tâches liées à l'exécution des marchés.

La consultation faisant l'objet d'une procédure formalisée (articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur (article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint Pierre des Corps, Berthenay, Saint Etienne de Chigny, Saint Avertin, Savonnières, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Notre dame D'Oé, Mettray, La Riche, La Membrolle sur Choisille, Fondettes, Ballan-Miré, Chambray-Lès-Tours, Luynes, Druye et Tours Metropole Val de Loire concernant le balayage mécanique.
- ADOpte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement au groupement de commandes, jointe en annexe.
- PRECISE que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, Tours Metropole Val de Loire, en application des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent

Délibération n° 2018-01-002

2°) Tours Metropole Val de Loire – consultation fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux, marché subséquent n°1

Dans le cadre du groupement de commandes de fourniture d'énergie, un accord cadre de fourniture d'énergie a été passé en 2015. Trois candidats ont été présélectionnés (EDF, ENGIE, SELIA). Le marché subséquent n°1 s'arrêtant au 31/01/2018 et la convention de groupement de commandes s'arrêtant le 30/06/2018, le marché subséquent n°1 est relancé pour la période du 01/02/2018 au 30/06/2018.

L'appel d'offres a été envoyé aux 3 candidats le 9 janvier 2018 pour réponse attendue au 18/01/2018 à 12H00.

la commission d'appel d'offres de Tours Métropole Val de Loire, coordonnateur, a retenu l'entreprise SELIA.

Montant du marché pour la commune de Saint Etienne de Chigny : 4 090,12 €TTC pour une durée de 5 mois du 1^{er} février 2018 jusqu'au 30 juin 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- PREND ACTE des résultats de la commission d'appel d'offres
- APPROUVE ce marché
- AUTORISE le maire à signer le marché avec SELIA

Délibération n° 2018-01-003

3°) Rythmes scolaires : organisation rentrée 2018/2019

Depuis la rentrée 2014, les élèves sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires avec des heures d'enseignement organisées sur 9 demi-journées.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Les parents d'élèves ont été invités à faire part de leur préférence pour l'organisation des rythmes scolaires à travers une enquête.

Sur les 129 familles consultées, 76 ont répondu.

5 aménagements étaient proposés :

Aménagement 1 : 9 demies journées d'enseignement et quatre périodes de TAP de 45 mn (organisation actuelle) → 21 %

Aménagement 2 : 8 demi-journées d'enseignement (semaine de 4 jours) et suppression des TAP → 18 %

Aménagement 3 : 8 demi-journées d'enseignement (semaine de 4 jours) et une période de TAP de 3h le mercredi matin → 41 %

Aménagement 4 : 9 demi-journées d'enseignement et deux périodes de TAP de 90 mn → 13 %

Aménagement 5 : 9 demi-journées d'enseignement et trois périodes de TAP de 60 mn → 7 %

Le choix des familles est motivé principalement par l'organisation familiale et la fatigue de l'enfant.

A noter, parents et enfants sont globalement satisfaits des temps d'activités périscolaires.

Agnès Demik remarque que la majorité des parents sont favorables à une dérogation aux rythmes scolaires : la semaine des 4 jours regroupent, toutes options confondues, 59 % des voix.

Didier Morissonnaud précise que le questionnaire ne mentionne pas une éventuelle participation financière aux TAP. Le vote en faveur de la semaine de 4 jours est probablement lié à la présence d'une plage de garde gratuite dans la semaine type TAP le mercredi matin d'autant que les familles sont favorables à près de 60 % au maintien des rythmes scolaires aménagés avec TAP.

Il est rappelé que les études menées sur l'aménagement des rythmes scolaires prouvent qu'une semaine de 4,5 jours favorise l'apprentissage des enfants.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CHOISIT de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours.

4°) Etat des décisions prises par la maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Présentation de la décision n°2017-011 du 27 décembre 2017

Plan de financement mise aux normes et rénovation de l'école élémentaire

5°) Informations et points divers

Commission finances

3 projets d'investissement majeurs : la rénovation de l'école élémentaire, l'église du Vieux Bourg, le city park. L'aménagement de la RD952 nécessite des études supplémentaires et fera l'objet d'une décision modificative en cours d'année. Patrick Chalon indique que le conseil départemental sollicité pour une subvention exceptionnelle a orienté la commune vers la métropole. Patrick Deboise et Régis Salic suggèrent de demander le classement de la RD952 en route d'intérêt communautaire.

Commission travaux

Le service énergie de la métropole réalise un cahier des charges pour l'aménagement de l'éclairage de la salle Ronsard et la création d'un point lumineux à la sortie du gymnase.

Art en Troglo

L'Art en Troglo se déroulera les 16 et 17 juin 2018. La commune recherche des caves pour accueillir la manifestation

La séance est levée à 21h00.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2018-01-001

Tours Métropole Val de Loire – groupement de commande prestation de balayage mécanique

Délibération n° 2018-01-002

Tours Metropole Val de Loire – consultation fourniture d'électricité pour les bâtiments communaux, marché subséquent n°1

Délibération n° 2018-01-003

Rythmes scolaires : organisation rentrée 2018/2219

Etat des décisions prises par la maire en vertu des délibérations des 10 avril 2014, 19 juin 2014 et 19 octobre 2017

Décision n°2017-011 du 27 décembre 2017